

COM22

Pour diffusion IMMÉDIATE

Levée de l'avis d'interdiction d'arrosage à Châteauguay

Châteauguay, le 31 mai 2021 – Compte tenu du temps frais des derniers jours qui a contribué à diminuer la demande en eau potable, la Ville de Châteauguay annonce la levée de l'avis d'interdiction d'arrosage en vigueur depuis le 18 mai dernier et en profite pour rappeler aux citoyens la **nouvelle réglementation** en vigueur sur le territoire depuis quelques semaines.

Arrosage

L'utilisation d'un système d'arrosage par des **asperseurs amovibles, par des tuyaux poreux ou des gicleurs automatiques** pour les **pelouses, fleurs, jardins et potagers**, etc., est à nouveau permise dans le respect de la réglementation sur l'arrosage en vigueur, soit uniquement **entre 21 h et minuit**, les **lundis** pour les résidences dont l'adresse est **paire** et les **mardis** pour les résidences dont l'adresse est **impaire**. L'arrosage manuel, à l'aide d'un récipient ou d'un boyau équipé d'une fermeture à relâchement, est aussi permis.

Les citoyens désirant installer une nouvelle tourbe sur leur propriété peuvent le faire en demandant la délivrance d'un permis (gratuit) valide pour 7 jours en contactant la Division inspection et permis au 450 698-3260 et selon les consignes d'utilisation.

Piscines et spas

Le **remplissage des piscines et spas existants est autorisé** pour le maintien du niveau d'eau les **mercredis** pour les adresses **paires** et les **vendredis** pour les adresses **impaires** selon l'horaire habituel, soit entre **8 h et 17 h**. Cette mesure s'applique à toutes les municipalités alimentées par la Ville de Châteauguay. Nous rappelons qu'il est inutile de vidanger complètement votre piscine pour la remplir à nouveau d'eau potable puisque celle-ci peut être traitée à l'aide de produits spécifiques permettant d'éviter de gaspiller inutilement la ressource naturelle. De plus, nous demandons la collaboration des citoyens afin de réduire la durée d'utilisation de l'eau en remplissant la piscine ou le spa sur une plus longue période, entrecoupée de pauses.

Bien que l'avis soit levé, la Ville recommande aux citoyens d'utiliser de l'eau en provenance d'un contenant récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs et des aménagements paysagers. Ceci s'avère une belle initiative pour économiser l'eau potable et éviter une surutilisation de l'eau à des fins non essentielles.

La surveillance se poursuit sur le territoire afin d'assurer le respect des horaires d'arrosage. Les citoyens fautifs peuvent se verront attribuer un constat d'infraction.

La Ville évalue chaque jour la situation et tiendra ses citoyens informés de tout changement.

Pour découvrir des trucs et astuces pour diminuer la consommation d'eau potable et connaître les plus récentes mises à jour sur les conditions d'arrosage, visitez notre site web au ville.chateauguay.qc.ca/alertEAU et notre page Facebook au facebook.com/Chateauguay.

- 30 -